

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240502-D2024-047-DE Date de télétransmission : 02/05/2024 Date de réception préfecture : 02/05/2024
--

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-047**

**Objet : N°2023.06 - Marchés publics de maîtrise d'œuvre pour la valorisation du château de Chazey-sur-Ain et de son parc – 3 lots**  
**Lot n°2-Muséo-scénographique intérieure du Château : Abandon de procédure**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2023-141 en date du 6 juillet 2023 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc concernant le choix de la maîtrise d'œuvre pour la restauration du Château de Chazey-sur-Ain et de son parc ;

CONSIDERANT que la consultation décomposée en trois lots, lancée en procédure formalisée restreinte avec négociation, le 23 juin 2023 par avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, [Marchespublics.ain.fr](http://Marchespublics.ain.fr), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal de l'Union Européenne (JOUE), concernant plusieurs missions de maîtrise d'œuvre pour la valorisation du château de Chazey dont le lot n°2, muséo-scénographique intérieure du Château ;

CONSIDERANT qu'en raison d'irrégularités constatées en cours de procédure de la phase offre et eu égard à l'égalité de traitement des candidats, le lot n°2, est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, en application des dispositions prévues aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT le choix de porter une réflexion complémentaire sur la définition du besoin initial ;

- DECIDE de déclarer la procédure concernant le lot n°2, muséo-scénographie intérieure du château, sans suite, pour motif d'intérêt général en application des dispositions prévues aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la Commande Publique.

.../...

- PRECISE que le lot n°2 fera l'objet d'une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges modifié.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 mai 2024  
Publiée le 02 MAI 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 2 mai 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

